

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 96.003

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CANDAU par M. GAVEN  
M. CAU par M. POTENNEC  
M. DENIS par M. QUENTIN  
M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Désignation d'un nouveau membre suppléant représentant la Commune de ROYAN (commune territoriale du Port) au sein du Conseil

Portuaire suite à la démission de Marc LACOTTE, Conseiller Municipal

**VOTE** : Vote à Bulletins secrets

Votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 24    BLANCS : 9

En sa séance du 10 Août 1995, le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article R 621-2 du Code des Ports Maritimes et pour une période de 5 ans, un représentant titulaire du Conseil Municipal de ROYAN (commune territoriale du Port) et son suppléant. M. LACOTTE Marc, Conseiller municipal démissionnaire était le représentant suppléant de M. CANDAU.

Il convient donc de désigner un nouveau membre suppléant représentant la Commune de ROYAN au sein du Conseil Portuaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oûi l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article R 621-2 du Code des Ports Maritimes
- Après vote à bulletins secrets
- Vu le résultat du vote

DECIDE

- de désigner Monsieur Jacques DINDINAUD en tant que représentant suppléant de la Ville de ROYAN (commune territoriale du Port) au sein du Conseil Portuaire, en remplacement de Monsieur LACOTTE Marc, démissionnaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 16 Février 1996**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS